

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Commune de  
SOULLANS

Séance du 14 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 7 mars 2024

Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - M. TESSIER P. - Mmes - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F. - Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.16 - Convention avec Vendée Eau : travaux hors programme**

Le conseil municipal est informé qu'une convention pour la réalisation d'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour 6 branchements rue Saint-Hilaire.

Dans ce cadre, Vendée Eau a fait parvenir à la commune une proposition technique et financière.

Le coût des travaux est estimé à 3 984,36 € T.T.C.

La participation de la commune serait de 1 992,18 € T.T.C., soit un taux de participation de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VALIDER** le projet d'extension du réseau d'eau potable,
- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec Vendée Eau,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 20 MARS 2024

ID : 085-218502847-20240314-DEL2024\_16-DE

S'LO

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**VOTE :**

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

